homme, vous [illegible] remettre [illegible] bague en or que votre victime avait laissée chez lui ! C'est odieux cela ! »

L'ACCUSE. — Je voulais seulement en faisant cela faire croire au père Lagrou que son fils était bien portant en Hollande. J'agissais ainsi par pure bonté d'âme pour remonter le moral du vieux qui était en peine de son fils... J'ai été trop bon.

LE PRESIDENT termine en rappelant les circonstances qui ont amené l'arrestation de Dehaene et conclut :

« J'ai cru tout à l'heure, Dehaene, que vous alliez avoir un moment de sincérité et avouer... »

DEHAENE. — Mais ce n'est pas moi !

LE PRESIDENT. — Pourquoi alors n'avez-vous pas voulu tout à l'heure voir la photographie de Lagrou ?

DEHAENE. — Ce n'est pas moi qui l'ai tué.

LE PRESIDENT. — Messieurs les Jurés apprécieront.

LE DEFILE DES TEMOINS

[illegible] pagnon d'évasion de Lagrou et de Dehaene. Il s'exprime assez mal en français, mais cependant de façon suffisamment intelligible.

DEHAENE, dit-il, nous avait dit qu'il connaissait un souterrain permettant de passer de Belgique en Hollande. Quand nous sommes arrivés près de la frontière, il nous a déclaré en [illegible] pas.

LE TEMOIN rappelle ensuite dans quelles circonstances [illegible] précise que seul il s'était déshabillé dans l'étable de la ferme de Coolkerke. Il a reconnu dans les mains de Dehaene le billet portant le nom de Liétard, et qui appartenait à Lagrou.

« Il n'a pas [illegible] aux cartes comme il l'a dit, lui-il, il ne jouait jamais ».

LE PRESIDENT. — « Dehaene vous avait bien dit, au camp de Halluin, qu'il connaissait un souterrain pour passer en Hollande, et qu'il avait déjà passé la frontière six ou sept fois ?

M. DESPREZ. — Oui, il l'a dit.

LE PRESIDENT. — Dehaene a déclaré n'est-ce pas, que des gendarmes accompagnés d'un chien étaient entrés dans la ferme de Coolkerke ?

LE TEMOIN. — Oui, et ce n'est pas possible, j'étais tout contre la porte... C'est moi qui aurais été pris le premier...

DEHAENE. — Si, il y avait des gendarmes. Je n'ai pas parlé du chien.

LE TEMOIN. — Menteur ! Vous avez dit à moi qu'il y avait un chien.

LE PRESIDENT. — Vous ne vous étiez pas déshabillés, n'est-ce pas ?

LE TEMOIN. — Non, moi seul avais retiré mes chaussures.

DEHAENE. — Mais si, voyons, on avait retiré nos effets.

LE TEMOIN. — Allons donc. On ne se déshabille pas dans le crottin de cheval.

DEHAENE. — Vous dites des menteries, M. Desprez.

LE TEMOIN. — Je dis la vérité.

LE PRESIDENT. — Personne ici ne doute de votre sincérité, M. Desprez.

Un juré demande au témoin de préciser la position qu'il occupait dans l'étable.

M. Desprez indique qu'il s'était couché près de la porte.

LE PRESIDENT. — Ne vous êtes-vous pas étonné que vos camarades, et en particulier Lagrou, avec qui vous étiez si lié, vous aient laissé seul dans la grange ?

LE TEMOIN. — Si, et je n'y comprends rien encore aujourd'hui.

M. DEPROSTE Léon, tisseur à Halluin, a reçu la visite de Dehaene qui lui a dit que Lagrou et Desprez étaient passés en Hollande.

Il s'étonna de voir à Dehaene les vêtements de Lagrou. « C'est lui qui me les a donnés, dit l'accusé. Il s'est acheté des effets neufs pour passer en Hollande. Il m'a donné les vieux ».

M. DEPROSTE a conduit l'accusé chez le père de Lagrou. Il précise que Dehaene avait le pantalon et les chaussures de Lagrou.

L'ACCUSE. — Non, j'avais pas les chaussures.

M. DESPREZ, rappelé à la barre, confirme la déposition de M. Deproste.

M. LAGROU Hippolyte, 62 ans, boucher à Halluin, est présenté ensuite à la barre.

Le malheureux père raconte comment Dehaene vint chez lui chercher de l'argent et une bague en or qu'il devait porter à son fils, alors en Hollande, affirma-t-il.

Dehaene expliqua que Lagrou fils lui avait donné son pantalon et ses chaussures, ayant acheté des effets neufs en Hollande.

M. LAGROU précise que son fils pouvait posséder une somme de 1.000 à 1.200 francs.

DEHAENE lui demanda de changer pour des marks les bons de ville que possédait Lagrou. [illegible] à l'accusé une somme de 50 marks.

M. LIETARD Paul, actuellement soldat au 4e cuirassiers, était au camp d'Halluin avec Lagrou, Dehaene et Desprez. Il a donné à Lagrou un billet de 50 francs sur lequel il avait écrit son nom.

Quand il vit DEHAENE celui-ci lui affirma que Lagrou et Desprez étaient passés en Hollande.

Dehaene avait pris l'état-civil de Lagrou. M. Liétard découvrit la supercherie et signala l'accusé aux autorités militaires allemandes.

On donne enfin lecture du rapport du médecin belge qui procéda à l'autopsie du cadavre de Lagrou. Le malheureux a dû être frappé à l'improviste. L'arme du crime était, selon toute vraisemblance, un marteau.

L'audience est suspendue pour quelques minutes.

LE MINISTERE PUBLIC RECLAME LA PEINE DE MORT

Dans un réquisitoire serré, impitoyable, M. [illegible], avocat général, demande aux jurés de rapporter un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

C'est la peine de mort qu'il réclame.

Après lui, Me MATON, qui assume la très lourde tâche de présenter la défense de DEHAENE, s'efforce de sauver la tête de son triste client.

Une condamnation à mort

Après un quart d'heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif, muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquence, DEHAENE est condamné A LA PEINE DE MORT.

L'arrêt porte que l'exécution aura lieu sur une des places publiques de Douai.

DEHAENE, livide, a écouté l'arrêt sans broncher.

DES GROS LOTS
TIRAGES DU 10 JUILLET

Communales 1917

Le numéro 308.000 gagne 500.000 francs.
Le numéro 552.250 gagne 50.000 francs.

Communales 5 1/2 1920

Le numéro 333.296 est remboursé par 200.000 francs. — Le numéro 308.403 est remboursé par 200.000 francs.

Le numéro 1.238.562 est remboursé par 50.000 francs.

L'Exposition de Lille est ouverte

Elle a été inaugurée hier

Par une belle journée estivale, l'Exposition de Lille a été inaugurée hier.

Nous nous en voudrions, au début de ce compte rendu, de ne pas noter la présence des « fétiches » de la Cité. J'ai nommé les bons géants Lydéric et Phinaert. De chaque côté de la grande entrée, ils montent solennellement une garde épique et impeccable. Ils ont l'air assez satisfait de leur sort et ça se comprend : décorés, grâce aux « Amis de Lille », ils ne sont plus des oubliés, ils sont de toutes les fêtes.

— « Symboles du passé », tels ils nous apparaissent, nos bons géants. Allons vers l'avenir, mais n'oublions pas que le présent est fait des efforts des générations disparues. Souvenons-nous de ceux qui nous tracèrent la route et soyons-leur reconnaissants.

— « Petit Quinquin » devait être de la fête.

Ce sont ses accents mélodieux qui, à 4 heures précises, saluèrent les autorités qui se présentèrent à l'entrée de l'Exposition et que M. Roux, commissaire général, entouré de ses principaux chefs de service, reçut avec le cérémonial usité en pareille circonstance.

Parmi les personnalités présentes, nous remarquons : Delory, maire de Lille et député ; Saint-Venant, député, Creton, Goudin, Molthy, Guelton, Verhaeghe, Regheboom, Deneubourg, Bardou, adjoints au maire ; Martin, Dujardin, Guérdin, Doyemette, conseillers municipaux.

M. le Préfet, Mgr Charost, évêque de Lille, les généraux Lacapelle, Grégoire et Adrien.

Des membres de l'ancienne Municipalité, dont M. Delesalle, ancien maire ; Rémy, Laurenge, Ovigneur, Crépy-Saint-Léger, Gossart, Liégeois Six, Baré, tc...

MM. G. Lyon, recteur de l'Université ; Grimprez, Boulin, Reubrez, et les membres du Comité de patronage de l'Exposition ; MM. Baudon, Nicolle et Delepoulle.

DISCOURS DE BIENVENUE

M. Roux, sous le grand hall d'entrée, souhaite la bienvenue à la Municipalité de Lille et aux autres autorités.

Delory, affable et souriant, répond par une courte allocution, où il résume la situation :

« Quand il fut question d'inaugurer cette Exposition, la première pensée de l'Administration municipale actuelle fut de demander le concours de l'Administration précédente qui avait autorisé cette entreprise. Ce concours nous fut donné avec une spontanéité qui nous prouve que l'ancienne administration sait se rencontrer avec nous quand il s'agit de défendre et de protéger les intérêts de notre cité natale.

LA VISITE OFFICIELLE

Les discours d'inauguration sont terminés. La visite officielle commence.

Sous les grands tilleuls, bientôt fleuris, le coup d'œil est charmant. En ce vieux cadre de l'Esplanade, l'exposition de Lille a un petit cachet d'intimité ravissant. De ci, de là, des pavillons aux couleurs vives, émaillent la verdure fraîche de leur décors attrayant.

Tour à tour, voici les grands restaurants et l'Hôtel où les étrangers trouveront à se loger avec tout le confortable désirable.

Une jeune fille offre du chocolat à Delory et à M. Delesalle, qui auront de quoi régaler les amis.

Et puis on arrive à la section Hollandaise. Le Commissaire général fait valoir le grand effort fait par les Pays-Bas qui, outre le pavillon où est logée leur exposition agricole, ont installé les ravissants jardins, [illegible] à la « Lys Noire » qui agrémentent le pourtour du kiosque à musique, près le pont Napoléon. La Hollande est le seul pays qui ait sa section officielle avec son représentant.

En quelques mots, Delory et M. Delesalle font valoir le rôle joué pendant la guerre par la Hollande en faveur du ravitaillement de nos régions occupées.

« Grâce aux Hollandais, nous pûmes mettre un peu de beurre sur notre mauvais pain, dit M. Delesalle. Merci à la Hollande !... »

Et l'on continue la visite.

Voici le village flamand modèle, avec école communale, église, pavillon, modèle de maison dite « semi-provisoire » et construite en dur. Fort pratique, ce système, à tous points de vue.

Delory résume : « C'est le modèle de la maison à adopter pour les réfugiés. »

Et puis, M. G. Lyon nous montre le pavillon école de la dentelle. Plus loin, voilà le village Landais, diverses entreprises commerciales, et le pavillon où l'on imprimera des livres spéciaux pour aveugles.

Les maisons démontables font l'admiration des visiteurs, de même le modèle-type de « Petit Hôtel de Ville » qui fait, dans sa note rouge et claire, si bel effet près du pont Napoléon en reconstruction.

LE SALON LILLOIS

L'art tient sa grande place dans cette fête du commerce et de l'industrie. Le pavillon des arts décoratifs fera l'admiration de tous les visiteurs. Il est construit par les soins du Syndicat de l'Ameublement de Lille-Roubaix-Tourcoing.

« Les Amis de Lille » se sont chargés de sa décoration artistique extérieure, et, à l'intérieur, nos artistes peintres et sculpteurs régionaux y exposent leurs œuvres. Parmi les exposants, nous remarquons Ancelet, ce peintre exquis, au talent fait de luminosité ; Bellue, — oh ! le bel artiste aussi, — et Hubert ; donc, avec ses paysages si exacts d'impression, Hallez aussi est là, et Hémery, et Monatte, et Danchin, Paul Béat, Maugendre, Pilate, Jamois, H. Lefebvre, E. Boutry, etc... etc...

M. Reubrez présente quelques exposants aux personnages officiels, et l'on passe.

SUR LE CHAMP DE MARS

Ici, le spectacle, s'il est moins intime, a quelque chose de plus grandiose. Le cadre s'y prête.

Le cortège des autorités admire surtout le pavillon — terminé entièrement, celui-là, exposition comprise — des établissements Dickson, Walrave et Cie, dont nous admirons les magnifiques toiles à voiles, bâches, stores, les ficelles de cordages, souples filets de pêche, fils de coton de toutes nuances, et les diverses autres que ces établissements ont installées. Un magnifique panorama agrémente le Stand des établissements Dickson, Walrave et Cie, que tous voudront visiter.

Il est 7 heures, la visite officielle se termine, et le public invité se retire, charmé de cette première journée d'Exposition.

Le Banquet

Un banquet réunissait, à 7 heures du soir, dans la vaste salle du 1er étage du [illegible] neau, nouvellement restaurée (Salle des Fêtes des Exposants), plus de deux cents convives.

Autour des tables garnies de fleurs, avaient pris place de nombreux conseillers municipaux actuels et un certain nombre de membres de l'ancienne Municipalité, la plupart des notabilités qui avaient assisté l'après-midi à l'inauguration de l'Exposition, de nombreux exposants, des membres du groupe des « Amis de Lille » et des collaborateurs et entrepreneurs de l'Exposition, et des membres de la presse.

Un brillant orchestre se fit entendre pendant le repas, servi par la maison [illegible], et qui fut en tous points réussi.

A la table d'honneur, avaient pris place, autour de M. Roux, commissaire général de l'Exposition, qui présidait, M. Naudin, Préfet du Nord ; le citoyen Delory, maire de Lille ; Delepoulle, président des « Amis de Lille » ; Molthy, adjoint aux fêtes ; Saint-Venant, député, etc., etc.

Au dessert, M. Roux prend le premier la parole pour remercier ses collaborateurs et les personnalités présentes, puis il dit un poème intitulé : « Flandre, France et Travail », dont l'auteur est M. Delepoulle, président du groupe des « Amis de Lille » et qui est vivement applaudi par l'assistance.

Delory lève son verre à la réussite de l'Exposition.

Des discours très applaudis sont ensuite prononcés par M. Naudin, préfet du Nord ; Molthy, adjoint au Maire de Lille ; par un délégué Hollandais et par M. Delepoulle, président des « Amis de Lille ».

Ce dernier regrette que la Croix de guerre n'ait pas été décernée à la Ville de Lille à l'occasion du 14 juillet.

Répondant à cette partie du discours de M. Delepoulle, le citoyen Delory déclare qu'il lui paraît préférable d'attendre que cette distinction puisse être remise par le premier magistrat du pays. Il lui semble toutefois possible de demander au gouvernement que la citation de la Ville de Lille paraisse pour le 14 juillet et que la remise de la décoration ait lieu en octobre, aux Fêtes de la Délivrance.

A 10 heures et demie, le banquet prenait fin.

Tremblez, sujets du "Roi du Tissu" !

C'est dans la matinée d'hier, vers 9 heures et demie, que Léon Martinage, le négociant roubaisien surnommé le « Roi du Tissu » a été conduit dans le cabinet du lieutenant Zwilling, officier rapporteur au Conseil de Guerre, pour y être interrogé. Ses deux avocats, Mes André Hesse et Spriet, étaient présents.

On sait que Martinage, inculpé d'intelligence avec l'ennemi, est accusé d'avoir trafiqué avec celui-ci. Il aurait vendu ou acheté aux boches, des tissus, du sucre, des bestiaux, etc., etc. et ce par l'intermédiaire du bureau 510, de création allemande, bien entendu.

Cette comparution du négociant roubaisien devant le lieutenant Zwilling donna lieu à des incidents... intéressants.

C'est ainsi que l'inculpé déclara notamment, qu'il dénoncerait tous les industriels, commerçants et mêmes simples particuliers de Roubaix qui furent mêlés à ses affaires !...

Cependant, M. Zwilling, commença son interrogatoire.

D. — Persistez-vous à nier que, pendant l'occupation vous avez eu des relations commerciales avec le capitaine allemand Lukratt ?

R. — Je ne parlerai qu'en présence de mes accusateurs !

Martinage remit alors une note écrite de sa main à l'officier rapporteur. Dans cette note, il déclare que si certains détails de la déposition du capitaine Lukratt sont exacts, celle-ci est en partie fausse. Dans la même note, l'inculpé demande à M. Zwilling de le mettre en présence du capitaine Lukratt, des prédécesseurs de ce dernier, le lieutenant Shilling, et des experts civils boches Hedzol et Heymann, qui étaient attachés au fameux bureau 510.

Martinage fait enfin remarquer que l'expertise comptable déposée au dossier de l'instruction, permet de se rendre compte que durant l'occupation, sa situation de fortune ne s'est nullement modifiée.

L'officier rapporteur a essayé de continuer l'interrogatoire de l'inculpé, mais celui-ci s'est formellement refusé, comme il l'avait d'abord déclaré à répondre aux questions du magistrat.

Voici donc l'instruction de cette affaire entravée pour quelque temps encore.

Une Algérienne donne le jour à sept enfants

Alger, 10 juillet. — Une habitante d'un village voisin d'Alger a mis au monde prématurément sept enfants.

Ceux-ci sont morts et la mère est en bonne voie de guérison.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE
LE CLASSEMENT GENERAL

1er, Thys, en 111 heures 0 minute 48 secondes.
2e, H. Heusghem, en 111 heures 29 minutes 2 secondes.
3e, Lambot, en 112 heures 20 minutes 18 secondes.
4e, Scieur, en 112 heures 27 minutes 28 secondes.
5e, Masson, en 112 heures 29 minutes 58 secondes.
6e, Rossius, en 112 heures 50 minutes 48 secondes.
7e, L. Heusghem, en 113 heures 35 minutes 10 secondes.
8e, Goethals, en 113 heures 50 minutes 53 secondes.
9e, Barthélemy, en 114 heures 8 minutes 28 secondes.
10e, [illegible], en 114 heures 34 minutes 21 secondes.
11e, Dhers, en 116 heures 42 minutes 27 secondes.
12e, Vandaele, en 116 heures 53 minutes [illegible] secondes.
13e, [illegible], en 118 heures [illegible] minutes [illegible] secondes
14e, Pelletier, en 121 heures 19 minutes 21 secondes.
15e, Wandau, en 122 heures 29 minutes 24 secondes.
16e, Botte, en 125 heures 10 minutes 28 secondes.
17e, Ferrara, en 126 heures 52 minutes 47 secondes.
18e, Amenc en 128 heures 30 minutes 3 secondes.
19e, Muller, en 130 heures 5 minutes 30 secondes.
20e, [illegible], en 133 heures [illegible] minutes [illegible] secondes.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

SOUTIENS DE FAMILLE

Le paiement des nouveaux intérêts aux soutiens de famille aura lieu le lundi [illegible] juillet, de 9 heures à 11 heures et demie du matin, chez MM. les percepteurs des Contributions.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

Les assurés obligatoires et facultatifs des retraites ouvrières nés en juin, sont avisés qu'ils doivent immédiatement se présenter à la Mairie de Roubaix, bureau des Retraites, pour retirer leur nouvelle carte annuelle en échange de celle qui est entre leurs mains ou chez leur employeur, et dont la durée de validité est expirée depuis fin juin.

Les assurés restés en territoire occupé et qui n'ont pas échangé leur carte annuelle de 1914, doivent la rapporter sans retard à la Mairie et signer une demande de dispense de versements pendant la durée de l'occupation en vue de bénéficier des allocations et bonifications de l'Etat.

Echange de cartes. — Tous les assurés sont tenus, sans être convoqués, d'échanger leur carte à la Mairie dans la huitaine qui suit leur mois de naissance.

LA FETE DES FABRICANTS

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens que, d'accord avec le Conseil des Prud'hommes, la Fête des Fabricants est fixée cette année au dimanche 8 août prochain.

GLACE BRISEE

M. Henri Kintz, 33 ans, négociant en parfumerie, rue des Longues-Haies, 30, a porté plainte contre les individus inconnus qui, le 8 courant, auraient, en se bousculant, défoncé la devanture de son magasin et une glace d'une valeur de 150 francs environ.

EXCES DE VITESSE

Procès-verbal a été dressé à la charge : 1. de M. Georges Loucheux, 27 ans, négociant, demeurant rue de l'Hospice, 20 ; 2. de M. Evariste Herman, 49 ans, agriculteur à Marcq-en-Barœul tous deux pour excès de vitesse.

A QUI LA MONTRE !

M. Eugène Vandaele, 29 ans, tripier, rue du Fontenoy, 117, a reçu, hier, la visite d'un gamin d'une dizaine d'années qui voulait, de la part de sa mère malade, lui vendre une montre en or, pour 30 francs. Tandis que M. Vandaele, soupçonneux, procédait à une rapide enquête sur l'identité du gamin, celui-ci a pris la fuite. La montre, qui porte le numéro 120.178, a été déposée au commissariat du 2e.

UNE BRUTE

Le nommé Paul Bouckenooghe, qui habite à Croix, rue Guizot, étant en état d'ivresse, est entré, mercredi soir, chez M. Duesart, rue de l'Avocat, 40. Mme Dehoninck, 47 ans, soigneuse de filature, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 35, ancienne amie de Bouckenooghe, s'y trouvait à ce moment. L'ivrogne, sans un mot, se jeta sur elle et la roua de coups. Mme Dehoninck a été mise en traitement à la Fraternité.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Roger Vanmercheiden, rue du Grand-Chemin, 105 bis. — Julien Devos, rue d'Iéna, 8. — Raymonde Lemaire, rue Louis-Decottignies, 66. — Emile Verbeken, rue de Moulin, 58. — Robert [illegible], rue de [illegible]. — Julie Rault, 30 ans, rue Louis, 8. — Achille Rousseau, 8 ans, Grande-Rue, 146. — Mort-né, 1.

LAIT FRAIS PASTEURISÉ

La population lilloise apprendra avec satisfaction qu'une industrie, depuis trop longtemps en léthargie, vient de rentrer en activité.

La Laiterie des Prairies Avesnoises (ancienne maison Paul), à Ornieux-Sircoingt, vient de créer, 41, rue Jean-Bart, à La Madeleine-les-Lille, un dépôt qui aura pour objet d'alimenter Lille et ses environs en lait pur pasteurisé. C'est un nouvel essai contre la vie chère! Est-il besoin de rappeler que le lait frais pasteurisé industriellement débarrassé des microbes pathogènes, notamment de ceux de la tuberculose et de la fièvre typhoïde, dont le lait frais constitue trop souvent le véhicule est l'aliment idéal pour les enfants, comme pour les vieillards et les malades? Le lait condensé qui, cependant, nous a rendu de grands services, ne peut pas plus remplacer le lait pasteurisé que les conserves ne peuvent, sans danger, indéfiniment, dans notre économie, se substituer aux aliments frais. Saluons donc, avec empressement, le retour parmi nous d'un vieil ami.

TOURCOING

BONS DE MONNAIE DE 2 FR. ET AU-DESSOUS DE LA BANQUE D'EMISSION DE LILLE

Jusqu'au 20 juillet prochain, ces bons de monnaie seront encore acceptés en paiement à la Recette municipale, 35, rue d'Havré, et dans les dépôts de ravitaillement. — Pour les échanges et jusqu'au 31 juillet, s'adresser à Lille, 116, rue de l'Hôpital Militaire.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 1er au 8 juillet, 1.139 versements, 708.600 fr. ; 190 remboursements, 227.771 fr. 63.

Emprunt 1920. — Les personnes ayant souscrit à l'emprunt 1920, sont invitées à retirer au plus tôt leurs titres en dépôt à la Caisse d'épargne.

SERVICE DES VETEMENTS et CHAUSSURES Aux Allumeurs, rue du Haze

La vente de Chaussures, Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Tissus, reprendra comme auparavant, les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, de chaque semaine, aux Allumeurs, rue du Haze, 1er étage, de huit heures et demie à onze heures et demie, et de deux à quatre heures.

— Chaussures pour hommes : Chaussures de fatigue et de repos, toutes pointures. — Pour Enfants : Américaines, pointures 21 à 39.

Espadrilles toutes pointures à 1 fr. 25, 1.50 et 2 francs.

Sabots, pointures 30 à 23.

Cuir au kilo, semelles et talons cuir, tiges pour bottines.

Nouvel arrivage de semelles en caoutchouc pour hommes et femmes, à 1.50.

— Bonneterie et Lingerie : Camisoles et caleçons jersey, chaussettes et gilets à manches, imperméables pour hommes.

Jupes et Chapeaux pour femmes.

Robes et Manteaux, Combinaisons, Camisoles, Pantalons pour fillettes.

Robes, Châles, Jackson, Chaussettes blanches et Cache-Maillots pour bébés. Couvertures.

— Mercerie : Boutons fantaisie et corozo, lacets noirs et jaunes, boucles et agrafes pour robes et pantalons, laine à tricoter, toile tailleur à 1 fr. 50 le mètre.

— Tissus-Draperies.

Autour de Roubaix-Tourcoing

COMINES
FETE NATIONALE

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet une distribution de secours extraordinaires de vin sera faite aux indigents, bénéficiaires des lois d'assistance (prière de se munir de bouteilles) :

Vieillards, infirmes et incurables ; Familles nombreuses ; Assistance aux femmes en couches ; Assistance Maternelle ; Les personnes inscrites à la Consultation des Nourrissons ; Les Veuves de Guerre ; Les mutilés, militaires et civils de la guerre ; Les orphelins de la guerre ; Les malades indigents.

Les bons seront délivrés le 13 juillet, de 9 heures à 1 heures à la Mairie, bureau de Monsieur Bonte.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal de Comines s'est réuni le 9 juillet, sous la présidence de M. Pierre Meurillon, premier adjoint.

Présents : MM. Meurillon Pierre et Schoutteten, adjoints ; Béargue Charles, Lesafre Jules, Delporte Maurice, Dorny Charles, Verbreugh Antoine, Becque Fidèle, Rousset Auguste, Lambin Joseph, Froidure Louis, Lecluse Victor, Grimonpont Paul, Grimonpont Désiré, Daele Joseph, Desbonnets Louis, Schoutteen Paul, De Bunde Emile.

Absents : MM. Vincent Cousin, maire ; Goeman Auguste, Deblaere Jean, Planckue Jean-Baptiste, Havrelle Gustave.

Organisation de la Fête Nationale du 14 juillet. — Approbation du programme.

Recherche de terrains nécessaires à l'installation des baraquements ; Demande d'avance pour réparation à l'Ecole Maternelle ; Adresse de remerciements à MM. de Zutter et Loutgens, qui se sont particulièrement dévoués pour la population cominoise pendant l'occupation et au cours de l'évacuation en Belgique ; Vote d'une indemnité mensuelle de 125 francs à Alfred Pancheau régisseur du Service du Ravitaillement à dater du 1er mars ; Maintien de l'indemnité de 1.800 francs accordée à M. Hazebrouck, receveur municipal, dans sa séance du 18 juin ; Engagement de payer demi pension pour l'admission à l'Institut de Ronchin, de Pouille Henri, sourd-muet.

BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion des Fêtes de Comines, les bureaux de la Mairie seront ouverts au public :

Lundi 12 juillet, de 8 h. 30 à 9 h. 30, bureau de l'Etat-Civil ; mardi 13 juillet, de 8 h. à 11 heures, tous les bureaux ; jeudi 15 juillet, de 8 h. 30 à 9 h. 30, bureau de l'Etat-Civil.

AVIS AUX CULTIVATEURS. — Le paiement des primes de culture du lin pour la campagne 1919 aura lieu à la Perception le vendredi 16 juillet courant.

LILLE

La Fête du 14 Juillet
LA REVUE DE TROUPES

Le général commandant le 1er corps d'armée passera la revue des troupes de la garnison sur la place de la République le 14 juillet, à 9 heures et demie.

Une place sera réservée aux Mutilés de la Guerre sur le trottoir du boulevard de la Liberté entre la place Richebé et la rue Arnould-de-Vuez.

Les sociétés d'anciens militaires pourront se placer entre la place Richebé et la rue Denis-Godefroy. Celles de ces sociétés qui voudront défiler, se placeront après la remise des décorations à la suite du bataillon des sapeurs-pompiers.

Le pain va être meilleur
UN ORDRE MINISTERIEL

Sur intervention de M. Naudin, préfet du Nord le Ministre du Ravitaillement a donné ordre aux minotiers de réduire à cinq pour cent la quantité de farine de maïs dans la farine destinée à la panification.

Actuellement, la quantité de farine de maïs mélangée à celle de froment s'élève à quinze pour cent.

AU PARQUET
HISTOIRE D'UN COFFRET VOLE

Nous avons, ces jours derniers, signalé l'arrestation, opérée par M. le commissaire Mathis, de Lambersart, du nommé Emile Vandewiere, le dit bûcheron. On se souvient que cet individu est gravement compromis au sujet du vol d'une cassette renfermant 130.000 francs de valeurs, que Mme Lisier, de Comines, avait enterrée dans son jardin durant l'occupation.

Nous avons dit que 71 actions valant environ trente mille francs furent retrouvées chez Vandewière, au cours d'une perquisition à son domicile.

Or, M. le juge d'instruction Glorian, chargé de cette affaire, a appris hier que le coffret en question avait été confié par l'inculpé à une dame de Lambersart, comme renfermant ses économies. Ajoutons que cette dame, mise au courant de l'arrestation du bûcheron par les journaux, est allée spontanément porter ce dépôt à M. Mathis.

La cassette renfermait deux obligations de la Ville de Paris, 1.400 francs en pièces d'or, 900 pièces de cinq francs, divers bijoux et des papiers portant le nom de la plaignante, Mme Lisier.

UN NON-LIEU

M. Merchier, juge d'instruction, a rendu un non-lieu en faveur du sieur Henri Verheneumann négociant, demeurant à Roubaix, 211, boulevard Gambetta, la coopération volontaire de l'inculpé aux réquisitions allemandes n'étant pas suffisamment établie.

Rappelons que Verheneumann était poursuivi pour intelligence avec l'ennemi.

UN SALIGAUD

Le nommé Emile Jacquot, domicilié à Marcq-en-Barœul, a été hier déféré au Parquet et écroué.

Cet individu est inculpé d'outrages aux mœurs.

RETARD DE TRAIN

Le train Paris-Lille 309, devant arriver à destination à 11 h. 15, est entré hier en gare à 13 h. 40, soit avec un retard de 2 heures 25.

La machine de ce convoi s'étant trouvée fortement avariée, avait dû être remplacée à Longueau, par une machine de moindre force, du dépôt de cette dernière ville. D'où le retard que nous signalons.

Le bien d'autrui
UNE PERQUISITION FRUCTUEUSE

Au cours d'une perquisition pratiquée par le service de la sûreté, quantité de marchandises de provenance suspecte, consistant principalement en outillage de mécanicien, ont été découvertes chez les dénommés Désiré Delcloo, 47 ans, ajusteur, demeurant 109, rue du Marché ; Jean Delcloo, 38 ans, tailleur, rue des Sarrazins, 46 ; Romanie Vanpeteghem, 40 ans, ourdisseuse, 109, rue du Marché, et enfin Julia D..., 29 ans. Tous quatre ont été appréhendés.

Les trois premiers seront déférés au parquet. Quant à la situation de Julia D..., elle est encore mal définie.

L'enquête continue donc sur cette affaire. La sûreté recherche notamment au préjudice de qui les objets retrouvés au cours de la perquisition, furent volés. Sur ce point, les inculpés sont, jusqu'à présent, restés muets comme des carpes.

LES ECONOMIES DE L'HOSPITALISE

Une somme de 430 francs a été volée au préjudice de M. Désiré Morin, 81 ans, pensionnaire à l'Hospice Comtesse, rue de la Monnaie. Cette somme était enfermée dans une petite armoire, dont la porte a été ouverte à l'aide d'une fausse clef. L'auteur de ce vol est recherché.

PETITES NOUVELLES

MOTO CONTRE BICYCLETTE. — Alors qu'il passait un peu avant sept heures du soir, place de la Gare, le cycliste Blanquart, 14, rue Pasteur, fut tamponné par une moto que montait le sieur Foucart, demeurant 64, rue de La Louvière. Seul le vélo écopa.

Avec l'AUTOLAVE, *plus de blanchisseuse*

Faites votre LESSIVE vous-même

Concessionnaire : COLLET, 5, rue Valmy, Lille

Aux Conseils de Guerre
UNE ARRESTATION

Le sieur Louis Watrelot, 45 ans, domicilié à Paris, a été, hier, incarcéré à la prison militaire de la Citadelle, en vertu d'un mandat d'amener décerné par le lieutenant Petit, rapporteur. C'est la gendarmerie de la Seine qui opéra cette arrestation.

Watrelot est inculpé d'intelligence avec l'ennemi.

PENSIONNAT PINCHART

Section enfantine

ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE

Ecole pratique de commerce et d'industrie

HAUBOURDIN

20 minutes de Lille

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

CONCOURS DE BEIGNEAUX. — Un concours de beigneaux aura lieu mercredi, 14 juillet, à l'estaminet Alphonse Desmette, Grande-Route de Béthune, 36. Il sera distribué 100 francs de prix.

LOMME

FETE NATIONALE DU 14 JUILLET. — Mardi 13 juillet 1920, de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures, au bureau de secours à la mairie de Lomme, distribution de bons de pain et de viande aux bénéficiaires de l'assistance aux vieillards, de l'assistance aux familles nombreuses, aux indigents, etc...

RAVITAILLEMENT MUNICIPAL. — Très prochainement, grande vente de chaussures de luxe et de fatigue, pour hommes, femmes, garçonnets, fillettes et enfants.

ROUGES-BARRES

BOIS PAS CHER. — Les frères Julien et Adrien Lissellen, surpris en train de voler des traverses de chemin de fer, laissées par les boches, près des voies ferrées, ont récolté chacun un procès-verbal

GRANDE BAISSE DE PRIX

CHAUSSURES ALBERT

71, Boulevard de la Liberté, LILLE

Vente de confiance absolue. Toutes chaussures garanties ne donnant pas satisfaction sont remplacées ou réparées

Article sacrifié : Derby box de fatigue pour hommes, garanti 55 francs

FEUILLETON DU REVEIL DU NORD. — N° 100

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ELY MONTCLERC

Henry savait qu'il obéirait à Charlotte, qu'il ne pourrait pas lui refuser quoi qu'elle ordonnât.

Tout son être se révoltait devant les monstrueux forfaits froidement élaborés par cette misérable créature, il la jugeait avec mépris, avec dégoût, avec effroi, ce qui ne l'empêchait pas de rester sa chose.

Quel poison les lèvres de cette femme lui avaient-elles donc versé pour l'annihiler de la sorte ?

Et, dans un lent hochement de tête, le frère de Mary traduisait sa pensée.

— Qui l'aurait crue si perverse! Ah! qu'ils sont menteurs tes sourires et le velouté de tes regards. Qu'elle est trompeuse ta voix douce!

Ton corps frêle que je briserais entre mes mains, semble-t-il, cache une âme démoniaque.

— Par grâce, mon cher, assez de phrases. On voit que tu reviens d'Espagne, tu as pris des airs romantiques... si romantiques qu'ils sont ridicules.

Tu me l'as déjà dit que j'étais le diable sous [illegible] à Carmen. Seras-tu de même [illegible] quelque [illegible] ?

Et le voyant faire un geste d'horreur, elle éclata de son rire sardonique.

— Ah! de la [illegible] je suis bien tranquille... Me tuer, toi! Jamais tu n'en auras le courage.

— C'est vrai! confessa le malheureux, tu m'épouvantes, je te déteste parfois... mais je n'oserais toucher à un cheveu de ta tête adorée...

— Bah! laissons cela, soyons pratiques, mettons ordre à nos affaires. Je n'ai pas du tout envie de mourir.

Quand ces deux bandits auront enfin rendu gorge et que je posséderai mon fils je crois que je serai très heureuse.

La mauvaise influence qui nous divisait, vois-tu, c'était le danger suspendu sur nos têtes. Nous l'ignorions mais quelque chose de nous en devinait la menace.

Cela va être fini, avec quelle joie j'exterminerai ces canailles!

Depuis que j'ai conçu mon plan, je me sens frémissante d'un plaisir inouï, je m'imagine leurs projets pour quand ils seront riches... Ils se croient tellement certains de triompher! Ah! la belle revanche!

Mais il ne faut laisser prise à aucun contretemps et je réfléchis qu'il ne suffira pas de se cacher le jour du rendez-vous, tu ne dois pas te montrer chez toi de crainte que nous ne soyons surveillés.

Puisqu'on ne t'a pas encore vu faubourg Poissonnière, n'y va pas, laisse tes bagages en consigne et, pour ces quelques jours, loge à l'hôtel.

— Je suis venu ici ouvertement. Si nous sommes surveillés, on m'a vu.

— Rien n'est moins certain, en tout cas, risquons le paquet.

Du reste, j'attends Victor d'un moment à l'autre, il m'a donné huit jours et déjà trois se sont écoulés.

Il n'aura de défiance que s'il soupçonne ton retour car moi, une pauvre petite femme de rien du tout, je ne lui fais pas peur ; il est trop sûr de sa force.

Bellanger fut obligé de reconnaître que Charlotte avait complètement raison. Il obéit comme toujours et quitta sa maîtresse pour aller loger à l'hôtel.

Une fois sur le trottoir, il inspecta d'un regard perçant les alentours de la maison ; rien de suspect, pas le moindre Victor à l'horizon. Quant à l'acolyte de Victor, Charlotte lui en avait fait une description suffisante pour qu'Henry ne se crût pas en défensive à la vue d'une tournure offrant quelque analogie avec celle du père Microbe.

Rassuré le frère de Mary quitta dans un taxi-auto. Il allait attendre dans sa chambre d'hôtel l'heure du guet-apens.

Après le départ de son amant, la veuve d'Hubert se sentit toute contente. Cette fois elle en finissait pour de bon avec les soucis, les tourments, les angoisses.

Oh! oui, oui, sans pitié elle tuerait ceux qui s'étaient mis, les imprudents, en travers de sa route.

— Ils ne savent pas de quoi je suis capable, songeait la jeune femme, sinon ils ne se seraient pas aventurés de la sorte. Ceux qui me gênent... tant pis! je les extermine.

Je veux la tranquillité et la paix, je les aurai coûte que coûte.

Tentée par un tiède soleil de printemps, elle décida de sortir. Bientôt vêtue d'un costume tailleur noir, coiffée d'une toque de velours qui lui allait divinement bien — le crêpe des veuves et des deuils douloureux lui était insupportable, aussi l'abandonnait-elle le plus possible, — Charlotte arpentait d'un pas agile le large trottoir du boulevard.

Elle marchait tête baissée dans la direction de l'Opéra, elle fendait la foule en femme qui n'a pas le temps de flâner.

Tout à coup, un homme venant en sens inverse la heurta.

— Oh! pardon! fit-elle machinalement sans regarder.

Mais une main la saisit par le bras.

— Quelle chance de vous rencontrer, madame!

Victor était devant Charlotte et il la saluait avec une politesse du meilleur aloi.

Impossible de se dérober ; la jeune femme ne l'essaya même pas.

Puisqu'il fallait décider quelque chose, autant valait que ce fût immédiatement. D'un rapide coup d'œil elle vérifia la tenue de son ex-mécanicien ; cette tenue était irréprochable.

« Il a bien employé mon argent, songea Charlotte, il s'est déguisé en monsieur, et ma foi cela ne lui va pas mal, on peut se montrer en sa compagnie. »

C'est pourquoi elle dit à demi-voix :

— Impossible de causer dans la rue, et je ne tiens pas qu'on vous revoie chez moi.

Entrons quelque part, je sais une maison de thé près de l'Opéra où il n'y a jamais grand monde et où nous serons tranquilles.

Il la suivit, il avait une désinvolture suffisante pour marcher à côté de cette élégante personne, et pénétrer dans un salon de thé sans se faire remarquer défavorablement.

Charlotte, dès qu'ils furent assis auprès d'une fenêtre donnant sur la place de l'Opéra, commanda deux thés et des gâteaux.

Tandis que le maître s'empressait, Mme Lheureux murmura avec un sourire moqueur :

— Voici j'imagine, mon cher Victor, la première fois que vous vous trouvez assis en face d'une tasse de thé et des gâteaux ; vous n'avez pas l'habitude de ces boissons fades...

— Je le prendrai, madame, comme je prendrai celle de me tenir convenablement dans le monde.

Mes goûts sont naturellement distingués.

— Ma foi vous avez raison. Le costume agit sur l'esprit.

Pour ne pas jurer avec vos vêtements ultra-chics, vous châtiez votre langage. Compliments!

On servit ; la jeune femme parut s'empresser à verser la crème, le thé, elle choisit des gâteaux, invitant son hôte à l'imiter.

— Merci déclara-t-il, je n'ai pas faim ; je vous regarde, cela vaut mieux ; vous êtes vraiment jolie à voir, madame Lheureux. Mais parlons affaires. Vous n'avez pas d'inquiétudes?

— Pourquoi en aurais-je ?

— Dame! à cause de moi.

— Mais mon cher, je suis prête, je vous attends!

Vous m'avez promis de me débarrasser en échange d'une somme convenue. Cette somme est à votre disposition.

Victor ne put se défendre d'une exclamation admirative.

— A la bonne heure, vous avez de la décision et de la promptitude. Du moment que vous ne me dites plus de choses désagréables tout marchera comme sur des roulettes, dit Victor.

Que voulez-vous? Les temps sont durs, difficile de faire fortune si l'on n'a pas un solide point d'appui. On prend son bien où on le trouve.

Je suis ambitieux, j'ai de grands projets, la somme que vous me donnerez me permettra de les réaliser.

— Bien sûr! bien sûr! Ne soyons pas ennemis, Victor, adversaires seulement ; mettons-y une certaine courtoisie.

— Je ne demande pas mieux, avoua-t-il d'un air bonasse, je ne vous déteste pas, moi.

— Parfait! nous nous valons!

— A ma place vous agiriez de même. Bien sot serait-on, possédant un trésor, de ne pas l'exploiter.

— Remarque très juste et qui vous fait honneur. J'ai réfléchi depuis l'autre jour et, ma foi, je ne vous en veux plus, bien que vous ayez agi un peu trop brutalement.

Pourquoi m'avoir pris mon fils, quand vous saviez que je l'adore? Pourquoi ne m'avoir pas parlé franchement au lieu d'employer tous ces moyens baroques?

— Dame! c'est mon copain qui a manigancé l'affaire en détail, et je ne trouve pas son idée mauvaise.

Par l'enfant on vous tient double, madame Lheureux.

— Mon secret de vous connu ne me met-il pas suffisamment à votre merci?

Ne serais-je pas perdue si vous le divulguiez?

— Pour ça, oui! appuya le Vautour en se frisant la moustache.

Charlotte essaya de son plus irrésistible sourire ; ses yeux se posèrent sur l'ingrat ami de Nini Soleil comme une caresse.

— Voyons, Victor, puisque nous ne sommes plus ennemis, soyez gentil envers moi. Je ne vous ai jamais fait de mal.

Il crut qu'elle essayait de le séduire afin de l'obliger à diminuer ses exigences ; son visage aussitôt redevint dur et froid.

— Inutile de me faire du plat, déclara-t-il ; reprenant son langage canaille, les boniments ne prennent pas avec moi. Ce qui est convenu reste convenu.

De douce qu'elle paraissait la jeune femme devint angélique.

— Mais, mon ami, je ne cherche nullement à briser notre traité!.. Ma parole est donnée, je la tiendrai.

Seulement... entre nous je puis l'avouer, j'ai peur. Je ne suis qu'une pauvre femme...

— Merci bien! des gaillards de votre trempe! une pauvre petite femme qui a de la poigne comme un costaud! Allez demander à votre mari...

— Ah! je vous en prie, je vous en supplie, ne parlez pas de la sorte... Si vous saviez... je suis moins coupable que je ne parais... j'ai été si malheureuse... Une fatalité pèse sur moi...

— Conte ton conte, la poulette, se disait Victor avec un regard en coulisse, moi je conte le mien.

Tu as beau faire la chatte et la mijaurée, ça ne prend pas avec moi ; on sait ce que tu vaux!

(à suivre).